

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pf**NUMERO SPECIAL**Matahiti 160
N° 61 - Numera Taac**TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI**Mahana 26
no Atopa 2011

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 50 05 85

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Pages

Délibérations de l'assemblée de la Polynésie française ou de la commission permanente

Délibération n° 2011-79 APF du 25 octobre 2011 portant modification n° 3 de la délibération n° 2011-5 APF du 19 février 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011	2562
Délibération n° 2011-80 APF du 25 octobre 2011 portant modification n° 5 de la délibération n° 2011-6 APF du 19 février 2011 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2011	2565

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

Arrêté n° 1588 CM du 21 octobre 2011 portant nomination de M. Yan Peirsegaee en qualité de chef du service de la traduction et de l'interprétariat par intérim	2566
Arrêté n° 1642 CM du 25 octobre 2011 portant nomination de Mme Eliane Soufet épouse Chung en qualité de tavana hau par intérim de la circonscription des îles Tuamotu et Gambier durant le congé de M. François Laudon	2566

PARTIE OFFICIELLE

ACTES DES INSTITUTIONS DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

ACTES DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE DE LA POLYNESIE FRANÇAISE OU DE SA COMMISSION PERMANENTE

DELIBERATION n° 2011-79 APF du 25 octobre 2011 portant modification n° 3 de la délibération n° 2011-5 APF du 19 février 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011.

NOR : DBP1102359DL

L'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2011-5 APF du 19 février 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011 ;

Vu la délibération n° 2011-25 APF du 23 juin 2011 portant affectation et reprise du résultat de fonctionnement 2010 du budget général ;

Vu la délibération n° 2011-32 APF du 11 juillet 2011 portant modification n° 1 de la délibération n° 2011-5 APF du 19 février 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011 ;

Vu la délibération n° 2011-44 APF du 2 septembre 2011 portant modification n° 2 de la délibération n° 2011-5 APF du 19 février 2011 approuvant le budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011 ;

Vu l'arrêté n° 1549 CM du 12 octobre 2011 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 3657-2011 APF/SG du 20 octobre 2011 portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 124-2011 du 18 octobre 2011 de la commission des finances ;

Dans sa séance du 25 octobre 2011,

Adopte :

Article 1.- Les recettes ordinaires du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011 sont modifiées comme suit :

S-CHAP	ART	LIBELLÉ	EN +	EN -
96501	74718	AGRICULTURE ET ELEVAGE		
	7477	Autres participations de l'Etat	596 959	
		Participations du Fonds européens et internationaux	1 338 750	
		TOTAL CHAPITRE 965	1 935 709	0
96904	74716	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE		
		Contrat de projets	4 350 000	
		TOTAL CHAPITRE 969	4 350 000	0
97502	775	TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES		
	7761	Produits des cessions d'immobilisations	398 000 000	
		Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	286 000 000	
97503	775	TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE		
	7761	Produits des cessions d'immobilisations	740 800 000	
		Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	919 200 000	
		TOTAL CHAPITRE 975	2 344 000 000	0
97603	775	AFFAIRES FONCIERES		
	7761	Produits des cessions d'immobilisations	2 851 200 000	
		Différences sur réalisations (négatives) reprises au compte de résultat	213 500 000	
		TOTAL CHAPITRE 976	3 074 700 000	0
99101	796	ENGAGEMENTS FINANCIERS		
		Transferts de charges financières	323 000 000	
99103	002	OPERATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES		
		Résultat de fonctionnement reporté	294 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 991	617 000 000	0
		TOTAL GENERAL	6 041 985 709	0
		SOLDE	6 041 985 709	0

Article 2.- Les dépenses ordinaires du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011 sont modifiées comme suit :

S-CHAP	ART	LIBELLÉ	EN +	EN -
96202	64111	REMUNERATION ET CHARGES		
		Rémunération brute		15 300 000
		TOTAL CHAPITRE 962	0	15 300 000
96501	606	AGRICULTURE ET ELEVAGE		
	615	Achats non stockés de matières et fournitures	1 015 709	
	624	Entretien et réparations	120 000	
	625	Transports	350 000	1 080 525
		Déplacements et missions	450 000	
		TOTAL CHAPITRE 965	1 935 709	1 080 525
96702	65212	EMPLOI ET INSERTION PROFESSIONNELLE		
		Emploi et insertion professionnelle		66 000 000
		TOTAL CHAPITRE 967	0	66 000 000
96904	606	ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE		
	615	Achats non stockés de matières et fournitures	3 030 525	
	617	Entretien et réparations	100 000	
	624	Etudes et recherches	1 500 000	
	625	Transports	300 000	
		Déplacements et missions	500 000	
96905	6513	SOUTIEN A L'ELEVE		
		Bourses		25 500 000
		TOTAL CHAPITRE 969	5 430 525	25 500 000
97103	624	COHESION SOCIALE		
	6516	Transports	76 620 000	
		Mobilité des étudiants		51 120 000
		TOTAL CHAPITRE 971	76 620 000	51 120 000
97302	628	PREVENTION ET TRAITEMENT DES POLLUTIONS		
		Divers - Autres services extérieurs	15 300 000	
		TOTAL CHAPITRE 973	15 300 000	0
97502	675	TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES		
		Valeurs comptables des immobilisations cédées	684 000 000	
97503	675	TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE		
		Valeurs comptables des immobilisations cédées	1 660 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 975	2 344 000 000	0
97603	675	AFFAIRES FONCIERES		
	676	Valeurs comptables des immobilisations cédées	1 460 700 000	
		Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement	1 614 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 976	3 074 700 000	0
99101	661	ENGAGEMENTS FINANCIERS		
	668	Charges d'intérêts	360 000 000	
		Autres charges financières	323 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 991	683 000 000	0
		TOTAL GENERAL	6 200 986 234	136 000 525
		SOLDE	6 041 985 709	0

Article 3.- Les recettes extraordinaires du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011 sont modifiées comme suit :

S-CHAP	ART	LIBELLÉ	EN +	EN -
90501	13118	AGRICULTURE ET ELEVAGE Autres subventions de l'Etat	46 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 905	46 000 000	
91502	218	TRANSPORTS ET AFFAIRES MARITIMES Autres immobilisations corporelles	684 000 000	
91503	218	TRANSPORTS AERIENS ET AVIATION CIVILE Autres immobilisations corporelles	1 660 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 915	2 344 000 000	0
91603		AFFAIRES FONCIERES		
	192	Plus ou moins-value sur cessions d'immobilisations	1 614 000 000	
	211	Terrains	939 200 000	
	213	Constructions	521 500 000	
		TOTAL CHAPITRE 916	3 074 700 000	0
95101	166	ENGAGEMENTS FINANCIERS Refinancement de dette	2 000 000 000	
95103	211	OPERATIONS DIVERSES OU EXCEPTIONNELLES Terrains		4 000 000 000
		TOTAL CHAPITRE 951	2 000 000 000	4 000 000 000
TOTAL GENERAL.....			7 464 700 000	4 000 000 000
SOLDE.....			3 464 700 000	

Article 4.- Les autorisations de programme votées au budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011 sont modifiées comme suit :

CHAP	A. P.	LIBELLÉ	EN +	EN -
905		DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES		
	xxx.2011	Rénovations et acquisitions d'équipements du hangar de Tubuai (CIOM 2011)	50 000 000	
	xxx.2011	Aquisitions d'unités mobiles de stockage (CIOM 2011)	35 000 000	
	xxx.2011	Recensement général de l'agriculture (CIOM 2011)	180 000 000	
	xxx.2011	Aquisition de bouées de repérage et radio-goniomètres (CIOM 2011)	35 000 000	
	xxx.2011	Informatisation de la gestion du port de pêche de Papeete (CIOM 2011)	50 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 905	350 000 000	
910		SANTE		
	118.2003	Centre hospitalier du Taaone (FREPF-DGDE)	385 000 000	
	xxx.2011	Construction et aménagement bâtiment psychiatrique	66 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 910	451 000 000	0
915		TRANSPORTS		
	xxx.2011	Cession des navires Tahiti Nui 2 et Tahiti Nui 3 (E/O)	286 000 000	
	xxx.2011	Cession de l'ATR 42-500 (E/O)	919 200 000	
		TOTAL CHAPITRE 915	1 205 200 000	0
916		URBANISME, HABITAT ET FONCIER		
	xxx.2011	Cession de l'hotel Rocklands (E/O)	213 500 000	
	xxx.2011	Subvention OPH - habitat dispersé (CdP)	450 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 916	663 500 000	0
951		GESTION FINANCIERE		
	303.2011	Réaménagement des emprunts (E/O)	2 000 000 000	
		TOTAL CHAPITRE 951	2 000 000 000	0
TOTAL GENERAL.....			4 669 700 000	0
SOLDE.....			4 669 700 000	

Article 5.- Les crédits de paiement votés au titre des dépenses en capital du budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2011 sont modifiés comme suit :

CHAP		LIBELLÉ	EN +	EN -
901		MOYENS INTERNES		6 000 000
905		DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES	46 000 000	
910		SANTE	6 000 000	
915		TRANSPORTS	1 205 200 000	
916		URBANISME, HABITAT ET FONCIER	213 500 000	
951		GESTION FINANCIERE	2 000 000 000	
TOTAL GENERAL.....			3 470 700 000	6 000 000
SOLDE.....			3 464 700 000	

Art. 6.— Sont autorisées les modifications de libellés suivantes :

Au lieu de :

332-2011 : Réalisation zone de stockage et de conservation tampon aux Tuamotu - Gambier - études

333-2011 : Réalisation zone de stockage et de conservation tampon aux Marquises - études

334-2011 : Réalisation zone de stockage et de conservation tampon aux îles Sous-le-Vent - études

340-2011 : Réalisation zone de stockage et de conservation tampon aux Australes - études

341-2011 : Réalisation zone de stockage et de conservation tampon aux îles du Vent- études.

Lire :

332-2011 : Réalisation zone de stockage et de conservation tampon aux Tuamotu - Gambier - études (CIOM 2011)

333-2011 : Réalisation zone de stockage et de conservation tampon aux Marquises - études (CIOM 2011)

334-2011 : Réalisation zone de stockage et de conservation tampon aux îles Sous-le-Vent - études (CIOM 2011)

340-2011 : Réalisation zone de stockage et de conservation tampon aux Australes - études (CIOM 2011)

341-2011 : Réalisation zone de stockage et de conservation tampon aux îles du Vent- études (CIOM 2011).

Art. 7.— Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,
Juliana MATI.

Le président,
Jacqui DROLLET.

DELIBERATION n° 2011-80 APF du 25 octobre 2011 portant modification n° 5 de la délibération n° 2011-6 APF du 19 février 2011 approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2011.

NOR : DBP1102249DL

L'assemblée de la Polynésie française,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu la délibération n° 95-205 AT du 23 novembre 1995 modifiée portant adoption de la réglementation budgétaire, comptable et financière de la Polynésie française et de ses établissements publics ;

Vu la délibération n° 2011-6 APF du 19 février 2011 modifiée approuvant les budgets des comptes spéciaux pour l'exercice 2011 ;

Vu l'arrêté n° 1520 CM du 6 octobre 2011 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° 3657-2011 APF/SG du 20 octobre 2011 convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° 123-2011 du 18 octobre 2011 de la commission des finances ;

Dans sa séance du 25 octobre 2011,

Adopte :

Article 1er.— Le budget du compte spécial dénommé compte d'aide aux victimes des calamités (CAVC) pour 2011 est modifié ainsi qu'il suit :

En section de fonctionnement

Les recettes directes du budget du compte d'aide aux victimes des calamités pour 2011 sont modifiées comme suit (en F CFP) :

S/Chap.	Art.	Libellé	En +	En -
991	002	<i>Gestion financière</i> Résultat de fonctionnement reporté	676 180 000	
		<i>Total chapitre 991</i>	676 180 000	
		<i>Total général</i>	676 180 000	

Les dépenses directes du budget du compte d'aide aux victimes des calamités pour 2011 sont modifiées comme suit (en F CFP) :

Chap.	Art.	Libellé	En +	En -
964		<i>Tourisme</i> Fonds de développement des archipels	27 500 000	
		<i>Total chapitre 964</i>	27 500 000	
965		<i>Développement des ressources propres</i> Fonds de développement des archipels	30 000 000	
		<i>Total chapitre 965</i>	30 000 000	
976		<i>Urbanisme, habitat et foncier</i> Fonds de développement des archipels	496 680 000	
		<i>Total chapitre 976</i>	496 680 000	
991	023	<i>Gestion financière</i> Virement à la section d'investissement	122 000 000	
		<i>Total chapitre 991</i>	122 000 000	
		<i>Total général</i>	676 180 000	

En section d'investissement

Les recettes indirectes du budget du compte d'aide aux victimes des calamités pour 2011 sont modifiées comme suit (en F CFP) :

S/Chap.	Art.	Libellé	En +	En -
951	021	<i>Gestion financière</i> Virement de la section de fonctionnement	122 000 000	
		<i>Total chapitre 951</i>	122 000 000	
		<i>Total général</i>	122 000 000	

Les crédits de paiement du budget du compte d'aide aux victimes des calamités pour 2011 sont modifiés comme suit (en F CFP) :

Chap.	Libellé	En +	En -
914	Réseaux et équipements structurants	122 000 000	
	<i>Total crédits de paiement</i>	122 000 000	

Art. 2.— Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire,
Juliana MATI.

Le président,
Jacqui DROLLET.

ARRETES DU CONSEIL DES MINISTRES

ARRETE n° 1588 CM du 21 octobre 2011 portant nomination de M. Yan Peirsegaele en qualité de chef du service de la traduction et de l'interprétariat par intérim.

NOR : ST11102401AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre de la culture, de l'artisanat et de la famille, en charge de la condition féminine,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 83-14 AT du 10 janvier 1983 portant création du service de la traduction et de l'interprétariat ;

Vu l'arrêté n° 1266 CM du 20 octobre 1986 modifié relatif à l'organisation du service de la traduction et de l'interprétariat ;

Vu l'arrêté n° 109 CM du 11 février 1988 portant nomination de Mme Voltina Roomataaroa-Dauphin en qualité de chef du service de la traduction et de l'interprétariat ;

Vu l'arrêté n° 4787 MCA du 17 août 2011 portant délégation de signature à Mme Voltina Roomataaroa-Dauphin, chef du service de la traduction et de l'interprétariat ;

Vu la demande de congé du 17 au 31 octobre 2011 de Mme Voltina Roomataaroa-Dauphin ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 19 octobre 2011,

Arrête :

Article 1er. — M. Yan Peirsegaele est désigné pour assurer les fonctions de chef du service par intérim en l'absence de Mme Voltina Roomataaroa-Dauphin, du 17 au 31 octobre 2011 inclus.

Art. 2. — Le ministre de la culture, de l'artisanat et de la famille, en charge de la condition féminine, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 21 octobre 2011.

Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre de la culture, de l'artisanat
et de la famille,*

Chantai TAHIATA.

ARRETE n° 1642 CM du 25 octobre 2011 portant nomination de Mme Eliane Soufet épouse Chung en qualité de tavana hau par intérim de la circonscription des îles Tuamotu et Gambier durant le congé de M. François Laudon.

NOR : CTG1102476AC

Le Président de la Polynésie française,

Sur le rapport du ministre du développement des archipels et des transports interinsulaires, en charge de la régénération de la cocoteraie,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 1682 PR du 6 avril 2011 modifié portant nomination du vice-président et des autres ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu la délibération n° 2000-132 APF du 9 novembre 2000 fixant les principes de la déconcentration de l'administration de la Polynésie française, et spécialement les dispositions de son article 9 ;

Vu la délibération n° 2001-72 APF du 5 juillet 2001 portant création des circonscriptions des îles Tuamotu et Gambier, des îles Sous-le-Vent, des îles Marquises et des îles Australes ;

Vu l'arrêté n° 625 CM du 15 mai 2001 modifié définissant les missions des services de l'administration de la Polynésie française confiées, dans chaque archipel, à la circonscription ou aux subdivisions déconcentrées ;

Vu l'arrêté n° 3 CM du 7 janvier 2002 modifié portant organisation de la circonscription des îles Tuamotu et Gambier ;

Vu l'arrêté n° 866 CM du 28 juin 2011 portant nomination de M. François Laudon en qualité de tavana hau de la circonscription des îles Tuamotu et Gambier ;

Vu l'arrêté n° 2010 PR du 21 août 2009 portant nomination de Mme Eliane Soufet épouse Chung, attachée d'administration, en qualité de secrétaire générale de la circonscription des îles Tuamotu et Gambier ;

Le conseil des ministres en ayant délibéré dans sa séance du 24 octobre 2011,

Arrête :

Article 1er. — Mme Eliane Soufet épouse Chung est nommée en qualité de tavana hau par intérim de la circonscription des îles Tuamotu et Gambier durant le congé annuel de M. François Laudon, du 24 octobre au 10 novembre 2011 inclus.

Art. 2. — Le ministre du développement des archipels et des transports interinsulaires, en charge de la régénération de la cocoteraie, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée et publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 25 octobre 2011.

Oscar Manutahi TEMARU.

Par le Président de la Polynésie française :

*Le ministre du développement des archipels
et des transports interinsulaires,*

Daniel HERLEMME.

LISTE DES OUVRAGES DISPONIBLES A L'IMPRIMERIE OFFICIELLE

(Prix TTC)

- Budget général de la Polynésie française 2011	2 515 F CFP
- Codification du droit du travail (LP n° 2011-15 du 04/05/11 JOPF n° 27 NS)	1 313 F CFP
- Codification du droit du travail (broché).....	1 680 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes spéciaux 2010.....	2 294 F CFP
- Notices des produits médicamenteux de la pharmacopée chinoise (JOPF n° 4 NS/2009)	1 092 F CFP
- Annexe à la loi du pays n° 2008-7 du 25 août 2008 relative au droit de douane (JOPF n° 42 NS du 5 septembre 2008)	2 835 F CFP
- Annexe à la loi du pays n° 2008-8 du 25 août 2008 relative à la nomenclature combinée (JOPF n° 43 NS du 5 septembre 2008)	2 877 F CFP
- Plan général d'aménagement de la commune de Nuku Hiva (JOPF n° 52 NS/2008)	263 F CFP
- Affiches "Accident du Travail"	174 F CFP
- Affiches "Défense de consommer"	174 F CFP
- Affiches "Loi sur l'ivresse".....	267 F CFP
- Affiches "Réglementation sur le commerce des boissons" (français et tahitien)	696 F CFP
- Association des PTOM à la Communauté européenne	798 F CFP
- Barème des ANFA (10 F la feuille ou 1840 F l'ensemble).....	2 134 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes spéciaux 2009.....	2 252 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes spéciaux 2008.....	2 090 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes spéciaux 2007.....	1 971 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes 2006	2 667 F CFP
- Budget général de la Polynésie française et budget des comptes 2005	2 604 F CFP
- Code des marchés publics (Septembre 2004).....	2 415 F CFP
- Code du travail (édition 2004)	3 938 F CFP
- Code de l'environnement (JOPF n° 1 NS du 27 février 2004) (broché).....	882 F CFP
- Code de l'éducation (JOPF n° 3 NS du 25 août 2000).....	441 F CFP
- Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique.....	1 355 F CFP
- Code des communes de la Polynésie française	429 F CFP
- Code pénal (JOPF n° 8 NS du 2 août 1996)	378 F CFP
- Code de procédure pénale (JOPF n° 9 NS du 16 août 1996)	704 F CFP
- Code de procédure civile (broché)	630 F CFP
- Code de la mer en tahitien	798 F CFP
- Comptes-rendus intégraux des débats de l'assemblée de la Polynésie française (abonnement annuel).....	4 209 F CFP
- Convention collective des assurances	331 F CFP
- Convention collective de l'automobile	336 F CFP
- Convention collective du bâtiment et des travaux publics.....	940 F CFP
- Convention collective des banques.....	496 F CFP
- Convention collective du commerce	525 F CFP
- Convention collective du gardiennage.....	352 F CFP
- Convention collective de l'industrie hôtelière de Polynésie française.....	536 F CFP
- Convention collective de l'industrie	431 F CFP
- Convention collective de l'imprimerie, de la presse et de la communication	743 F CFP
- Convention collective du nettoyage	410 F CFP
- Examen pratique du permis de conduire (véhicules de catégorie A et sous-catégorie A1)	718 F CFP
- Instruction comptable de la Polynésie française (JOPF n° 1 NS du 2 janvier 2007 broché)	1 040 F CFP
- Instruction budgétaire et comptable M114 des communes.....	1 250 F CFP
- Recueil des textes sur la déconcentration de l'administration de la Polynésie française	945 F CFP
- Répertoire général des textes promulgués au BOEFO et JOPF de 1843 à 1996 (mise à jour).....	3 413 F CFP
- Statut de la fonction publique :	
Tome 1 : Dispositions générales (mise à jour au 31 janvier 2004).....	2 629 F CFP
Tome 3 : Filière de la santé (mise à jour au 30 avril 1999)	1 659 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1995)	2 027 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1996)	2 095 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1997)	2 504 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1998)	2 914 F CFP
- Table analytique et chronologique (année 1999)	3 192 F CFP
- Table chronologique (année 2000)	1 250 F CFP
- Table chronologique (année 2001)	1 386 F CFP
- Table chronologique (année 2002).....	1 460 F CFP
- Tarif des douanes (édition 2004).....	5 670 F CFP

Consulter l'Imprimerie Officielle pour les autres ouvrages

TARIFS

des Abonnements de l'Imprimerie officielle à compter du 1er Mars 2010

<i>TARIF en F CFP</i>	TTC	Hors Taxe
		France -- DOM-TOM -- Autres Pays
	Polynésie française	<i>Voie aérienne</i>
Numéro	263*	515
Abonnement 1 an	13 533	26 604

* Frais d'expédition non inclus pour les îles.